

## ANNEXES AUX REGLEMENTS GENERAUX

### ANNEXE 1 (Avril 2024)

#### CATÉGORIES ET CHAMPIONNATS MASCULINS ET FEMININS pour la saison 2025-2026

2025/2026				
ANNEE DE NAISSANCE	AGES	CATEGORIES	APPELLATIONS DES CHAMPIONNATS (avec les championnats U18M & U21M)	APPELLATIONS DES CHAMPIONNATS (sans les championnats U18M & U21M)
2004 et avant	21 ans et plus	SENIORS	SENIORS	SENIORS
2005	20 ans	U21	U21M / SENIORS F	SENIORS
2006	19 ans	U20	U21M / U20F	U20
2007	18 ans	U19		
2008	17 ans	U18	U18*	U20M / U18F
2009	16 ans	U17		U17M / U18F
2001	15 ans	U16		
2011	14 ans	U15	U15	U15
2012	13 ans	U14	U13	U13
2013	12 ans	U13		
2014	11 ans	U12	U11	U11
2015	10 ans	U11		
2016	9 ans	U10	U9	U9
2017	8 ans	U9		
2018	7 ans	U8	U7	U7
2019	6 ans	U7		

ATTENTION

\*En Masculins, seuls le Championnat de France Nationale Masculine U18 Elite, la Coupe de France U18M et les compétitions organisées par les Liges Régionales et leurs Comités Départementaux/Territoriaux ayant décidé de passer la catégorie de pratique U17M à U18M sont sur 3 années.

Les licenciés des catégories d'âge U19, U20 et U21 peuvent participer aux compétitions seniors.

## ANNEXE 2

## CATÉGORIES D'ÂGE COMMUNES AUX LICENCIÉS MASCULINS ET FEMININS

Les âges s'apprécient au 1er janvier de la saison en cours C'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier 2026

CATÉGORIE	AGE	ANNÉE DE NAISSANCE
SENIOR	21 ans	2004 et avant
U21	20 ans	2005
U20	19 ans	2006
U19	18 ans	2007
U18	17 ans	2008
U17	16 ans	2009
U16	15 ans	2010
U15	14 ans	2011
U14	13 ans	2012
U13	12 ans	2013
U12	11 ans	2014
U11	10 ans	2015
U10	9 ans	2016
U9	8 ans	2017
U8	7 ans	2018
U7	6 ans	2019
U6	5 ans	2020
U5	4 ans	2021
U4	3 ans	2022
U3	2 ans	2023
U2	1 an	2024
U1	-1 an	2025

**ANNEXE 3** (Décembre 2021)**TAILLE DES BALLONS HAUTEURS DES PANIERS  
DURÉE CONSEILLÉE DES RENCONTRES**

CATÉGORIE	Taille des Ballons		Hauteur des Paniers (en mètres)	Durée conseillée des rencontres (en minutes)
	Masculins	Féminines		
U7	Tous les types de ballons sauf T6 et T7		Inférieure ou égale à 2,60 mètres	Ateliers : Jeux de Babyball et/ou rencontres de 4 à 6 min.
U9	T4 ou T 5		2,60	4x6 ou 6x4
U11	T5		2,60	4x6 ou 6x4
U13	T6		3,05	4x7 à 4x10 ou 2x16
U15	T7	T6	3,05	4x10, 2x16 ou 2x20 (1)
U20	T7	T6	3,05	4x10 ou 2x20 (2)
SENIORS	T7	T6	3,05	4x10 ou 2x20 (2)

(1) 4x10 pour les championnats de France U15 (M & F)

(2) 4x10 pour les championnats de France Séniors et Espoirs (M & F)

## ANNEXE 4 (Décembre 2022)

## ELEMENTS DEMANDES DE LICENCES

Toute personne physique sollicitant une licence (6) devra fournir les pièces et/ou éléments suivants :

Dans le cadre d'une demande éligible au processus dématérialisé :

	Création	Renouvellement	Mutation
Choix des fonctions et de la pratique	X	X	X
Photographie d'identité	X <sup>(4)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X <sup>(4)</sup>
Pièce d'identité	X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>	X <sup>(5)</sup>
Certificat médical	X <sup>(4)</sup>	X <sup>(4)</sup>	X <sup>(4)</sup>
Surclassement	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>
Questionnaire de santé		X	X
Charte d'engagement CF/PN	X <sup>(2)</sup>	X <sup>(2)</sup>	X <sup>(2)</sup>
Justificatif de domicile			X <sup>(3)</sup>
Justificatif de la mutation			X <sup>(3)</sup>
Assurances et consentement	X	X	X

(1) pour les licenciés assujettis

(2) pour les joueurs évoluant en championnat de France ou Pré-nationale ;

(3) pour les mutations à caractère exceptionnel.

(4) Facultative pour les dirigeants et les adhérents n'exerçant pas de fonctions, renouvelant leur licence.

La photographie doit :

- Être récente et ressemblante au format d'une photo d'un titre d'identité (exemple : Carte nationale d'identité, Permis de conduire)
- Être nette, sans surcharge ou altération
- Le fond ne doit pas être en surchargé, de préférence de couleur uni
- Présenter un visage dégagé, les yeux visibles et ouverts
- Présenter un visage face à l'objectif, la tête droite. Si présence de lunettes et montures, la monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits.
- Format accepté : .jpg, .jpeg et .png (1Mo maximum pour le format PNG)

En cas de validation de la photographie pour le licencié identifié, il est impossible de la modifier pour la saison concernée

Certificat médical pas nécessaire pour les renouvellements, également pour une création, se référer au règlement médical. Pour les entraîneurs/coachs se référer au règlement médical.

(5) Une pièce d'identité sera exigée pour les :

- Personnes ayant 18 ans (au 1<sup>er</sup> janvier) au cours de la saison pour laquelle il sollicite une licence ;
- Personne majeure demandant sa 1<sup>ère</sup> licence auprès de la FFBB ;
- Personne majeure demandant une licence auprès de la FFBB qui évoluait en tant que mineur lors de sa dernière saison en France ;
- Pour les autres personnes, il appartient au président de l'association sportive concernée de s'assurer de l'identité de la personne sollicitant une licence.

(6) En cas de changement de nom (mariage, adoption, ...) le licencié n'est pas autorisé à récréer une licence sous ce nouveau nom mais devra préciser le nom sous lequel il souhaite être licencié.

Dans le cadre d'une demande non éligible au processus dématérialisé :

	Création	Renouvellement	Mutation	Extension T	ASP	AST
Formulaire de demande de licence	X	X	X	X	X	X
Formulaire de demande de mutation + Récépissé d'envoi			X			
Formulaire de demande d'extension T				X		
Formulaire de demande d'Autorisation Secondaire Performance (ASP)					X	
Formulaire de demande d'Autorisation Secondaire Territoire (AST)						X
Formulaire demande de licence joueur précédemment licencié à l'étranger	X <sup>(2)</sup>					
Certificat médical	X	X	X			
Signature du questionnaire de santé		X <sup>(6)</sup>	X <sup>(6)</sup>			
Photographie d'identité	X	X	X			
Pièce d'identité	X	X	X			
Titre de séjour	X <sup>(3)</sup>	X <sup>(3)</sup>	X <sup>(3)</sup>			
Lettre de sortie Fédération quittée	X <sup>(2)</sup>					
Prise en charge scolaire ou universitaire du club recevant			X <sup>(4)</sup>			
Prise en charge voyage retour dans sa famille du club recevant			X <sup>(4)</sup>			
Avis favorable de l'association sportive d'origine			X <sup>(4)</sup>			
Avis favorable Ligue Régionale quittée			X <sup>(4)</sup>			
Licence de la saison en cours			X <sup>(5)</sup>			
Convention de formation (LNB/LFB) ou convention d'entraînement (LF2) avec club					X	
Convention de coopération liant le Club Principal, le Club d'accueil et le joueur					X	
Projet sportif du joueur					X	
Avis Favorable de la Direction Technique Nationale					X	
Droits financiers complémentaires	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>	X <sup>(1)</sup>

(1) pour les catégories y étant assujetties (voir dispositions financières).

(2) pour les joueurs ayant obtenu leur dernière licence à l'étranger.

(3) pour les personnes majeures non ressortissantes des pays de l'EEE.

(4) pour les joueurs mineurs allant d'un club des DOM TOM vers un club de métropole

(5) pour les mutations à caractère exceptionnel lorsqu'il existe déjà une licence pour la saison en cours

(6) pour les licenciés y étant assujettis

## ANNEXE 5

## LISTE DES FEDERATIONS NATIONALES (50) AFFILIEES A LA FIBA EUROPE

Membres FIBA Europe			Membres FIBA Europe		
	EEE	Hors EEE		EEE	Hors EEE
Albanie		X	Kosovo		X
Allemagne	X		Lettonie	X	
Andorre	X		Lituanie	X	
Arménie		X	Luxembourg	X	
Autriche	X		Macédoine du Nord		X
Azerbaïdjan		X	Malte	X	
Biélorussie		X	Moldavie		X
Belgique	X		Principauté de Monaco		X
Bosnie-Herzégovine		X	Monténégro		X
Bulgarie	X		Norvège	X	
Chypre	X		Pays-Bas	X	
Croatie	X		Pologne	X	
Danemark	X		Portugal	X	
Espagne	X		République Tchèque	X	
Estonie	X		Roumanie	X	
Finlande	X		Russie		X
France	X		San Marin		X
Géorgie		X	Serbie		X
Gibraltar		X	Slovaquie	X	
Grande-Bretagne		X	Slovénie	X	
Grèce	X		Suède	X	
Hongrie	X		Suisse	X	
Irlande	X		Turquie		X
Islande	X		Ukraine		X
Israël		X			
Italie	X				

## ANNEXE 6 (Juillet 2025)

## LISTE DES PAYS AYANT UN ACCORD PARTICULIER AVEC L'UNION EUROPEENNE

Liste des Pays signataires des Accords de Cotonou (80) SAMOA (77)		
Afrique du Sud	Maurice	Sierra Leone
Angola	Iles Cook	Somalie
Antigua et Barbuda	Jamaïque	Soudan
Bahamas	Kenya	Soudan du Sud
Barbade	Kiribati	Suriname
Belize	Lesotho	Swaziland
Benin	Liberia	Tanzanie
Botswana	Madagascar	Tchad
Burkina Faso	Malawi	Timor-Oriental
Burundi	Maldives	Togo
Cameroun	Mali	Tonga
Cap Vert	Mauritanie	Trinité et Tobago
Centrafrique	Mozambique	Tuvalu
Comores	Namibie	Vanuatu
Côte d'Ivoire	Nauru	Zambie
Cuba	Niger	Zimbabwe
Djibouti	Nigeria	
Dominique	Niue	
Etats fédérés de Micronésie	Ouganda	
Erythrée	Palau	
Eswatini	Papouasie – Nouvelle Guinée	
Ethiopie	République Démocratique du Congo	
Fidji	République du Congo	
Gabon	République Dominicaine	
Gambie	Rwanda	
Ghana	Saint Christophe et Nevis	
Grenade	Saint Vincent et les Grenadines	
Guinée	Sainte Lucie	
Guinée Bissau	Iles Salomon	
Guinée Equatoriale	Samoa	
Guyana	Sao Tome et Principe	
Haïti	Sénégal	
Iles Marshall	Seychelles	
<b>Liste complémentaire des états ayant signé des accords d'association ou de coopération avec l'Union Européenne (7)</b>		
Algérie	Liban	Tunisie
Egypte	Maroc	Ouzbékistan

---

Jordanie	Kirghizstan	Liechtenstein
Kazakhstan		